



Rätisches Grauvieh Schweiz RGS

## Guide d'élevage

À la fin du 19e siècle, les vaches grises étaient présentes dans une grande partie des Alpes orientales. L'hétérogénéité des régions d'élevage et l'isolement créé par les vallées ont donné lieu au développement de souches locales. Ainsi, dans le canton des Grisons, on distinguait principalement la grise rhétique du type dit de l'Albula, plus petite et plus légère, et la vache de l'Oberland, plus grande et plus lourde. Jusqu'au 20e siècle, la vache grise a bénéficié d'une bonne réputation comme bête de somme, animal d'engraissement et de traite. Elle a ensuite disparu progressivement, diluée dans la population plus nombreuse des vaches de race brune suisse.

Dans le Tyrol, en particulier dans la vallée de l'Oberinn et dans les gorges de Finstermünz, où de nombreux taureaux de la souche de l'Albula étaient échangés, bon nombre de vaches de cette race de petit gabarit ont pu se maintenir. C'est de là que proviennent les bêtes réintroduites en Suisse par Pro Specie Rara à partir de 1985. En 1990, l'Association suisse d'élevage de la vache grise rhétique a été fondée, remplacée en 1992 par le Syndicat des éleveurs de la vache grise rhétique GdG.

En 2015, le nom a été modifié en Rätisches Grauvieh Schweiz RGS (Grise rhétique suisse). En 2015 toujours, en raison des coûts et des prescriptions de l'office du registre du commerce, il a été décidé d'adopter la forme juridique d'une association et de renoncer au statut de syndicat.

Le 04.12.2016, l'association Rätisches Grauvieh Schweiz RGS a été fondée.

Depuis le 01.01.2017, le herd-book est tenu par l'association Braunvieh Schweiz (BVCH). Les objectifs d'élevage, le standard de la race, ainsi que les directives d'évaluation restent la prérogative de l'association RGS.

### 1. Avant-propos au guide d'élevage

Le guide d'élevage est un outil d'orientation indispensable pour la population des vaches grises rhétiques. L'éleveur ne doit pas le considérer comme un règlement strict et restreignant son champ d'action. Au contraire, l'objectif d'élevage de la population totale propose des éléments de réflexion pour aider l'éleveur à formuler ses propres objectifs d'élevage et ainsi faciliter la gestion du troupeau.

Des objectifs d'élevage clairement formulés permettent de conserver et de favoriser les points forts de la race. La race grise rhétique est une race à deux fins et doit le rester. L'expression «race à deux fins» désigne la population dans son ensemble et non pas chaque animal individuellement. Les tendances à la production de lait ou de viande doivent être sélectionnées parallèlement. Une vache ou un taureau peuvent être typés lait ou viande ou présenter un type équilibré pour les deux utilisations.

## 2. Objectif de l'élevage

L'objectif de l'élevage offre une marge de manœuvre importante et peut être utilisé différemment selon le type d'orientation de la production animale. Chaque éleveur est libre de décider de son degré d'implication pour atteindre son objectif et dans quelle mesure il fonde ses critères de sélection sur des contrôles de performance ou sur son intuition en tant qu'éleveur. Il incombe toujours à la RGS d'offrir des opportunités à tous les éleveurs dans le cadre légal et de mettre à leur disposition les services demandés. L'important est d'instaurer un climat de tolérance entre éleveurs, afin d'accepter les méthodes divergentes chez leurs collègues pour atteindre les objectifs. Le point commun entre tous, dans le cadre de l'élevage extensif de la vache grise rhétique de petit gabarit, est l'alimentation à base de fourrage grossier.

### 2.1 Objectifs d'élevage pour la population dans son ensemble

L'objectif prioritaire est la conservation de la race grise rhétique de petit gabarit, conforme au standard de la race, dans le cadre d'un élevage de race pure avec une grande diversité génétique. Afin de conserver la diversité génétique, la monte naturelle doit être favorisée.

- *Résistance, aptitude tout terrain, pied sûr, bonne santé, absence de tare génétique*  
L'objectif est une vache robuste, facile, au pied sûr et de petit gabarit. Dans le cadre de l'élevage extensif de niveau intermédiaire, elle doit aussi garantir des performances et occasionner le moins de problèmes possible avec des coûts bas.
- *Longévité*  
Une longue durée de vie (de plus de 10 ans en moyenne) réduit les coûts d'élevage et permet une sélection plus intensive des animaux. Robustesse et simplicité garantissent également la longévité.
- *Bonne fécondité, précocité moyenne et mises bas faciles*  
L'objectif est un veau par an et une reproduction sans complications. L'âge idéal pour le premier vêlage est fixé à 30 mois.

### 2.2 Orientation vers la production laitière

- *Bonne santé des pis et lait à l'hygiène irréprochable*  
Pis équilibrés et trayons avec une bonne fermeture des sinus lactifères, bonne résistance contre les agents pathogènes de la mammité.
- *Rendement laitier moyen, bonnes teneurs, bonne persistance*  
L'objectif est un rendement laitier persistant, conforme aux conditions d'élevage et à la taille de l'animal. Un rendement laitier équilibré tout au long de la lactation.
- *Bonne aptitude de traite*  
Des pis compatibles avec la machine à traire pour une traite rapide.
- *Rendement en viande moyen et bon rendement d'abattage*  
Les descendants de vaches laitières doivent faire de bons animaux d'engraissement.

## 2.3 Orientation vers la production de viande

- *Bonnes qualités nourricières*  
Bonne acceptation des propres veaux et bonne prise en charge durant la phase d'élevage.
- *Bon rendement en viande*  
Bonne croissance du veau, très bon rendement d'abattage et viande à fibres très fines, qui convient en tant que spécialité pour la vente directe.  
Maturité d'abattage atteinte lors du sevrage du veau.
- *Précocité*
- *Rendement laitier suffisant avec une aptitude de traite moyenne et une bonne persistance*  
Le rendement laitier doit suffire pour alimenter généreusement le veau. Une bonne persistance est importante, afin que le veau reçoive suffisamment de lait durant toute la phase d'engraissement.

## 3. Standard de la race

### Type

- Corps -> harmonieux, flanc profond avec une stature équilibrée
- Tête -> éveillée, pourvue de cornes, en partie avec un toupet roux vif
- Robe -> gris souris, gris argenté, gris foncé à gris-jaune

- Hauteur au sacrum des vaches: 119 à 126 cm (113 à 131 toléré) à plus de 36 mois  
(La hauteur au sacrum est en moyenne 3 cm plus élevée que la hauteur au garrot)
- Hauteur au garrot des taureaux: 120 à 128 cm (115 à 134 toléré) de 24 à 36 mois

### Poids:

- Vaches: 350 à 500 kg (300 à 600 kg toléré) à plus de 36 mois
- Taureaux: 550 à 750 kg (500 à 1000 kg toléré) à plus de 36 mois

### Musculature

- Bonne musculature homogène sur toutes les parties du corps

### Stature

- Gracile à charpentée, jarrets secs, onglons durs, allure vive, pied très sûr.

### Pis

- Équilibré, de taille moyenne, texturé, bien implanté

### Trayons

- Conformés à la traite à la machine, +/- 6 cm
- Chez les femelles, les trayons supplémentaires atrophiés ou trayons surnuméraires sont tolérés
- Chez les mâles, les trayons supplémentaires ou surnuméraires ne sont pas tolérés

#### 4. Herd-book

Depuis la prise en charge de la tenue du herd-book par BVCH, les prescriptions du herd-book de BVCH s'appliquent également. Elles sont précisées en annexe, ainsi que les règles pour l'octroi de la dénomination vache grise rhétique (Räthisches Grauvieh Schweiz RGS).

#### 5. Mesures visant à atteindre les objectifs d'élevage

- Descriptions linéaires périodiques de l'extérieur
- Les vaches de plus de 36 mois doivent avoir fait l'objet d'une évaluation linéaire au moins une fois
- Élimination des animaux, qui n'entrent pas dans la plage des critères d'élevage ou qui présentent des tares fonctionnelles importantes, lors de la description linéaire
- Sélection des mères à taureaux sur la base des exigences minimales de la description linéaire et par décision des experts
- Collecte d'informations sur la fécondité, les anomalies congénitales et le déroulement du vêlage par la BVCH selon les informations fournies par l'éleveur
- Traitement des enregistrements de saillies et vêlages par la BVCH
- Octroi d'une participation aux frais de transport pour les taureaux reproducteurs
- Formation initiale et continue des employés d'association
- Critères détaillés définis dans l'ordonnance

#### 6. Exclusion du herd-book de la vache grise rhétique

Sont exclus du herd-book de la vache grise rhétique:

- Les mâles ayant reçu un résultat insuffisant lors de l'évaluation linéaire
- Les mâles de plus de 24 mois dont la hauteur au garrot est inférieure à 115 cm.
- Les mâles avec trayons surnuméraires ou supplémentaires

Les recours contre les évaluations et les exclusions doivent être adressés par écrit au Directeur d'élevage dans un délai de 10 jours après réception des résultats.

#### 7. Dispositions finales

Les dispositions contenues dans ce guide d'élevage sont contraignantes pour les éleveurs inscrits au herd-book, ainsi que pour les employés de l'association Rätisches Grauvieh Schweiz RGS.

Le présent guide d'élevage a été révisé par le Comité exécutif et la Commission pour les objectifs d'élevage de l'association Rätisches Grauvieh Schweiz RGS.

Approuvé par vote écrit\* lors de l'AG 2020, le 10 juin 2020 à Schwellbrunn. Remplace le guide d'élevage du 1er avril 2017, 8820 Wädenswil.

##### \*Ordonnance 2 du Conseil fédéral

Selon l'art. 6f al. 1 de l'Ordonnance 2 du Conseil fédéral sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, l'organisateur d'une assemblée de société peut, quel que soit le nombre prévu de participants et sans respecter le délai de convocation, imposer aux participants d'exercer leurs droits exclusivement comme suit:

- a. par écrit ou sous forme électronique, ou
- b. par l'intermédiaire d'un représentant indépendant désigné par l'organisateur.